

ACTUALITÉS

ÉCOLE

SUITE DE LA PAGE 1

confessionnelle dans le domaine de l'éducation». La loi prévoit le recours terminal aux clauses dérogatoires jusqu'à la fin de juin 2008, ce qui maintient pendant encore trois ans le régime d'option d'enseignement religieux (catholique ou protestant) ou moral.

«Le Québec est rendu là!», a expliqué Jean-Marc Fournier, dont la décision a ravi la quasi-totalité des groupes sociaux qui réclamaient ce passage à un système scolaire entièrement laïque. «J'ai fait le tour de la question, et les choses ont beaucoup changé entre 2000 et 2005.»

En 2000, le projet de loi 118 avait en effet transformé les structures scolaires confessionnelles pour créer un réseau linguistique. Le gouvernement d'alors avait toutefois «coupé la poire en deux», conservant un dispositif transitoire qui permettait le maintien de cours d'enseignement religieux dans une structure qui ne l'était plus. Depuis, plusieurs groupes, notamment la Coalition pour la déconfessionnalisation du réseau scolaire, avaient ardemment réclamé que l'opération soit menée à terme.

«Enfin!», rigolait hier Louise Lorain, porte-parole de cette coalition, ravie du contenu du projet de loi 95. «C'est l'aboutissement d'une démarche entreprise il y a 15 ans, la dernière marche, peut-être un peu longue, mais qui nous garantit que ça va finir, parce que c'est dans la loi.»

Mme Lorain, tout comme le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, a été soulagée de constater que le recours aux clauses dérogatoires était terminal. «Après trois ans, on a l'assurance que le débat ne reprendra pas», a soufflé M. Parent, qui salue le geste fait hier par M. Fournier. «Le ministre joue de prudence en optant pour l'espace confortable de trois ans de transition, et c'est peut-être un peu long mais, au moins, il procède.»

Louise Lorain ne tarissait pas d'éloges pour cette décision politique qui traduit «une vision d'avenir» et met fin à «un régime d'option inadéquat, injuste, discriminatoire et difficile d'application».

L'annonce d'hier ouvre la porte à un tout nouveau programme d'éthique et de culture religieuse, qui prendra forme dans les écoles primaires et secondaires du Québec entier en septembre 2008 et permettra à nos enfants «d'en apprendre plus», a précisé le ministre Fournier. L'ouverture à la diversité religieuse, la réflexion sur les valeurs et la construction d'un certain discernement font partie des éléments qui composeront ce programme, lequel doit encore être élaboré en totalité.

Les contenus donneront aussi la part belle à l'héritage religieux québécois. «Il faut que cette démarche traduise un respect profond à l'égard de ceux qui ont façonné cette tradition religieuse», a précisé le ministre, ajoutant toutefois que des groupes «qui se disent prétendument religieux» — les raëliens, par exemple — ne font pas partie de cette définition.

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) s'est réjouie de l'ouverture à la tradition catholique québécoise dans les annonces d'hier, qui comportaient toutefois leur lot de déceptions. «Disons que la bonne nouvelle, c'est que les jeunes Québécois vont être en contact avec le fait religieux», a réagi Pierre Morissette, évêque de Baie-Comeau et responsable pour l'AECQ du comité éducation. «La grande déception, c'est bien sûr que le régime d'option n'est pas maintenu, comme nous l'avions demandé.»

M^{re} Morissette craint aussi que, malgré une quasi-unanimité sociale à propos de ce passage à l'école laïque, on n'ait pas saisi un «possible décalage sur le terrain». «Les têtes d'affiche majeures se sont prononcées en faveur d'un passage à ce programme, mais on mesure mal, je pense, l'opinion de la population en général, qui est loin de tout démentir et de comprendre que l'enseignement religieux ne sera plus possible à l'école.»

D'autres personnes, par exemple le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, André Caron, saluent l'initiative du ministre, qui met fin à plusieurs mois de conjectures. Renouvellera (les clauses dérogatoires)? Renouvellera pas? Pour combien de temps? «Ça faisait un petit moment qu'on disait au gouvernement: "Prenez donc une décision!",» a expliqué M. Caron. «Finalement, c'est clair. On connaît l'objectif final, même si on ne sait pas grand-chose du programme.»

Le ministre Fournier a indiqué hier que ces trois années serviront d'abord à préparer le programme, puis à le transmettre à l'ensemble des enseignants désignés du Québec. «Il faut tous les former simultanément», a-t-il précisé. Le dépôt de ce projet de loi annonce par ailleurs la tenue d'une commission parlementaire, où les groupes défilèrent sur invitation pour commenter le contenu de la loi.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

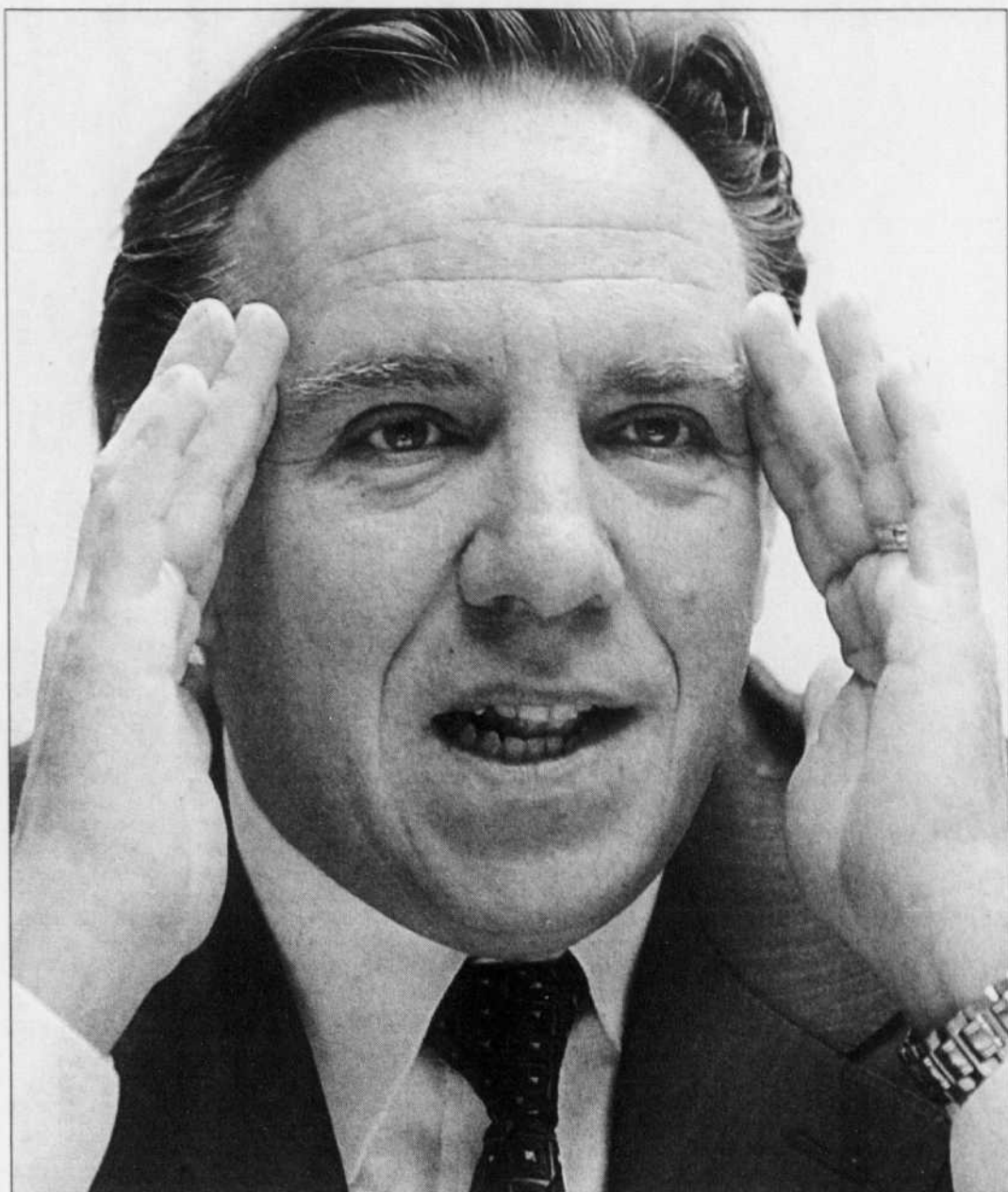
Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«L'état des finances publiques d'un Québec souverain est influencé par l'ampleur de la part des actifs et de la part des dettes du gouvernement du Canada dont il héritera», écrivent les auteurs de l'étude pilotée par François Legault.

SURPLUS

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement fédéral fournit aux Québécois. «Les résultats de cette étude n'impliquent aucun choix budgétaire à même la marge de manœuvre dégagée [...] et font abstraction de toute rationalisation de certaines dépenses fédérales.» En revanche, elle tient compte de l'élimination des chevauchements entre les deux ordres de gouvernement.

On précise aussi que «tous les fonctionnaires québécois présentement à l'emploi du gouvernement fédéral pourront intégrer la fonction publique québécoise». C'est d'ailleurs là une promesse qu'avait faite Jacques Parizeau lors du référendum de 1995 et qu'il avait par la suite qualifiée d'erreur en raison de l'inquiétude que cet engagement avait soulevée au sein de la fonction publique québécoise.

Parmi les postulats qu'une telle étude doit poser, il y a le partage de la dette et de l'actif. Les auteurs ont procédé à un bilan *pro forma* de l'administration publique fédérale aux fins de succession des deux États. Ce bilan constitue le point de départ de la méthode utilisée pour ce partage. Les auteurs reconnaissent d'emblée qu'il s'agit d'un élément délicat. «L'état des finances publiques d'un Québec souverain est influencé par l'ampleur de la part des actifs et de la part des dettes du gouvernement du Canada dont il héritera», écrivent-ils.

L'étude fait état du nouveau contexte dans lequel

se trouve le Québec, contexte qui a considérablement changé depuis l'époque de Bélanger-Campeau et celle du référendum de 1995. Les auteurs relèvent l'assainissement des finances publiques du Québec, l'existence d'importants surplus à Ottawa, la diminution des transferts fédéraux et le phénomène du déséquilibre fiscal.

Un chapitre est consacré à l'élimination des coûts des chevauchements et aux économies ainsi réalisées. En 1994, le gouvernement Parizeau, par l'entremise du Secrétaire à la restructuration, avait entrepris une série d'études, dont l'*Étude sur la restructuration administrative d'un Québec souverain*, qui avait conclu que l'élimination des chevauchements se traduirait par des économies annuelles de 2,7 milliards en 1995.

En 2000, le Comité de réflexion et d'actions stratégiques sur la souveraineté du Québec, mis sur pied par le Parti québécois, avait mis à jour l'analyse Bélanger-Campeau en faisant état d'un surplus de 2,1 milliards en tenant compte de l'élimination des chevauchements. En 1994, l'étude de chercheurs de l'Institut national de la recherche scientifique — Urbanisation avait démontré qu'un Québec souverain aurait fait face à un déficit de 15 milliards. Mais les chercheurs concluaient tout de même que le nouvel État serait viable sur le plan des finances publiques.

Le Devoir

BLAIR



REUTERS

Comme son prédécesseur en 2001, le chef conservateur Michael Howard joue sa tête à la direction du parti.

accusé non seulement d'avoir menti mais d'être personnellement responsable de la mort des 85 soldats britanniques décédés en Irak. Des mères et des épouses éprouvées l'ont menacé de poursuites et accusé d'avoir tué leur fils ou leur mari. Des *columnists* l'ont qualifié d'*'homicidal boy scout'* (boy-scout assassin).

Les libéraux démocrates qui avaient conclu des alliances avec les travaillistes dans certaines circonscriptions les ont rompues dès qu'il est apparu que les élections pouvaient se transformer en référendum sur la guerre en Irak. Tout annonce une progression du nombre de députés libéraux démocrates.

Les conservateurs sont entrés dans la mêlée après avoir mené une campagne essentiellement centrée sur l'immigration. Citant des chiffres inquiétants mais invérifiables, Michael Howard a passé le début de la campagne à faire peur à la population en brandissant le spectre de l'immigration. Plusieurs candidats locaux ont distribué des tracts différents dans les quartiers immigrants et dans les quartiers «blancs» de leur circonscription.

Les résultats ne semblent pourtant pas beaucoup plus probants que ceux produits par la campagne de William Hague en 2001 pour «sauver la livre ster-

Le projet de loi sur le mariage gai est adopté en deuxième lecture

SYLVAIN LAROCQUE

Ottawa — La Chambre des communes a dit oui au mariage entre conjoints de même sexe, hier, en adoptant en deuxième lecture le projet de loi qui doit confirmer, une fois pour toutes, leur droit de se marier partout au pays.

Le texte C-38, intitulé Loi sur le mariage civil, a été approuvé par un vote de 164 contre 137.

Mais pas moins de 35 députés libéraux se sont prononcés contre le projet de loi, parmi lesquels se trouvaient les Montréalais Bernard Patry, Massimo Paccetti et Francis Scarpaleggia. Sept bloquistes ont fait de même: Serge Cardin, Gérard Asselin, Roger Gaudet, Odina Desrochers, Gilles Perron, Robert Bouchard et Louise Thibault. La néo-démocrate Bev Desjarlais s'est quant à elle abstenue, mais elle a déjà promis de s'opposer lors de la troisième lecture du projet de loi.

Quatre députés conservateurs se sont inscrits en faux contre leur chef, Stephen Harper, et ont voté en faveur du projet de loi: Belinda Stronach, ancienne candidate au leadership du parti, James Moore, Jim Prentice et Gerald Keddy.

Les Communes avaient d'abord adopté, par un résultat de 168 contre 138, une motion technique visant à assurer qu'aucun amendement ne serait présenté avant le vote en deuxième lecture.

Le projet de loi sera maintenant renvoyé à un comité législatif qui sera chargé d'en confirmer la validité technique. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle: habituellement, les projets de loi sont étudiés en comités parlementaires. Mais afin d'accélérer le débat sur cette question controversée, le Parti libéral, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique se sont entendus pour restreindre l'examen du texte.

Les conservateurs et les libéraux opposés au mariage gai font pression pour que le comité voyage à travers le pays afin d'entendre divers groupes d'intérêt, qui ont pourtant déjà témoigné devant les députés en 2002-03. Les libéraux, les néo-démocrates et les bloquistes s'objecteront donc à cette idée. Ils pourraient toutefois accepter d'inviter quelques témoins représentatifs des deux côtés du débat.

Le député bloquiste Richard Marceau compte convoquer des experts constitutionnels afin de déterminer si l'article 3 du projet de loi, qui stipule que «les autorités religieuses sont libres de refuser de procéder à des mariages non conformes à leurs convictions religieuses», enfreint la compétence des provinces en matière de célébration du mariage.

Presse canadienne

Le commandant du Chicoutimi exonéré

Halifax — Le rapport qui doit être déposé aujourd'hui sur l'incendie mortel à bord du NCSM Chicoutimi, en octobre dernier, recommande notamment d'améliorer l'isolation des fils électriques et de changer la procédure touchant l'ouverture des écoutilles. Le rapport, qui fait un total de 700 pages, conclut également que le commandant du Chicoutimi Luc Pelletier «a agi de façon prudente et raisonnable» dans les circonstances, a révélé à La Presse Canadienne une source au ministère de la Défense nationale. Selon le rapport, l'enquête sur l'incendie du Chicoutimi, survenu alors que le sous-marin faisait route vers le Canada dans l'Atlantique, a conclu que les systèmes électriques à bord du sous-marin n'étaient pas suffisamment protégés contre les infiltrations d'eau de mer. L'eau serait entrée par une écoutille ouverte alors que le bâtiment voguait en surface. - PC

LES SPORTS

HORS-JEU

Le pied de la lettre



Jean Dion

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans la livraison du 20 juillet 2004 de cette chronique.

Vous voyez, on ne fait pas comme dans le scandale des commandites, ici. On ne fait pas semblant de ne se souvenir de rien quand il y a des preuves en béton, ici. Ici, on reconnaît qu'on a enduit le client d'erreur, fût-ce involontairement. On a à cœur la vérité, ici.

On relit donc ce qui était écrit le 20 juillet 2004, et on cherche l'erreur. On peut d'ailleurs faire un petit pari avec les copains, les copines, la famille nucléaire, les collègues, le voisinage ou les camarades de la classe de yoga tantrique.

«La compagnie Pyonghwa Motors est l'une des rares à faire affaire des deux côtés de la frontière coréenne, tant au Nord que du côté Sud. Or, pour tisser de meilleurs liens entre les deux pays, elle songe à organiser un tournoi de golf pro-am. Or on sait que la Corée du Sud produit d'excellentes golfeuses, dont Mi-Hyun Kim et Se Ri Pak, qui se classent cette année parmi les huit meilleures boursières de la LPGA. Mais qui, vous demandez-vous dans votre Hyundai intérieur, pourrait bien représenter la Corée du Nord si un tel événement voyait le jour?

«Vous en avez de ces questions. Kim Jong-Il, par di, l'illumination faite homme et souvent au bar de danseuses L'axe du Mal.

«Selon la presse libre nord-coréenne, Kim Jong-Il a en effet disputé la première ronde de golf de sa vie en 1994. Et il avait ça dans le sang: dès le premier trou, il a réalisé un aigle, puis a enfilé cinq trous d'un coup consécutifs, un exploit tout juste égalé par Suzanne et André Buis au mini-putt Jean-Talon. Ce jour-là, selon des témoins objectifs, il avait rapporté une carte de 34, soit 38 coups sous la normale.

«De même, aujourd'hui, Kim Jong-Il réussit, selon les mêmes sources, trois ou quatre trous d'un coup chaque fois qu'il arpente les links pour se divertir de ses dures fonctions de guide du peuple.

Alors voilà, plates excuses, il y a quelque chose de pas vrai là-dedans.

Non, ce n'est pas que cette carte de 34 sur 18 trous soit exagérée. Il est vraiment très bon dans tout ce qu'il entend, KJI. Même les missiles nucléaires.

Par contre, il est faux de dire qu'il continue de caler régulièrement des trous d'un coup. Selon l'*International Herald Tribune*, une feuille sérieuse à la version asiatique de laquelle je suis abonné VIP, celui qui est considéré par les siens comme le plus grand compositeur d'opéras de tous les temps et qui a écrit un chef-d'œuvre philosophique renfermant «toutes les vérités de l'univers», oui, celui-là n'a plus jamais rejoué au golf après ce premier parcours parce qu'il trouvait ennuyant d'être tellement fort que tout le monde.

Vous, c'est votre affaire, mais moi, j'en reste pantois. Baba. Scié. Déflaboxé. Tant de talent gaspillé. Ça rappelle Ellis Valentine, tenez.

Mais pourquoi diable raconte-t-il toutes ces sornettes?, se demande l'un d'entre vous qui a autre chose à faire que de lire n'importe quoi, par exemple cuisiner des ortolans en papillotes ou simonizer son char ou aller acheter des affaires dont il n'a pas besoin. Pour un motif fort simple: parce que la Corée du Nord est une pionnière en matière de sports. Oh, en maintes matières, certes, mais en sports notamment.

On y est d'ailleurs en train de construire le Dia-

mond Country Club, comme on dit en coréen, dans les monts Geumgang, qui enjambent le septentrion du pays. Particularité: il y aura un trou à normale 7 d'une longueur de 1004 verges, le plus long normale 7 de l'univers — la marque de 964 verges est actuellement détenue par le trou numéro 7 du club Satsuki de Sano, au Japon — et le deuxième plus long trou* au monde derrière le normale 6 du Choclay Downs Golf Course au Michigan, qui fait 1007 verges.

(* Bien entendu, le trou n'est pas long en soi. Il a le même diamètre et la même profondeur que les autres. C'est une image. Il ne faut pas tout prendre au pied de la lettre. D'ailleurs, avez-vous déjà remarqué que l'expression «au pied de la lettre» n'est justement pas à prendre au pied de la lettre puisque la lettre n'a pas vraiment de pied, et si d'aventure elle en a un, on ne peut pas le prendre comme ça, enfin vous comprenez j'espère, voilà le genre de considérations auxquelles mène une discussion à propos du golf nord-coréen.)

Domage quand même que Kim Jong-Il ait abandonné la pratique du golf. Selon mes sources, il aurait joué un 2 à ce trou.

Mais la véritable vedette du Diamond Country Club sera le 14^e trou (190 verges), dont le vert sera conçu en forme d'entonnoir: dès qu'un joueur mettra la balle sur le vert, celle-ci se dirigera automatiquement dans la coupe. Un peu comme on voyait dans les mini-putts d'autrefois. Toutefois, le 14^e ne sera pas utilisé tous les jours et sera réservé pour «des invités spéciaux».

On vous reparle de la Corée du Nord dès qu'on a des nouvelles fraîches.

♦ ♦ ♦

Comme on est un peu à l'étroit dans cette page, mentionnons que l'AC Milan a perdu hier 1-3 face au PSV Eindhoven en match retour de la demi-finale de la Ligue des champions. Ça se termine 3-3 au total des buts, mais Milan passe tout de même à la finale car il a marqué un but sur surface étrangère. AC Milan contre Liverpool, c'est la finale qui nous attend le 25 mai à Istanbul.

Par ailleurs, l'Ukraine a battu le Danemark 2 à 1 aux Championnats du monde de hockey sur glace en Autriche. Il paraît que c'était quelque chose à voir. Sergii Varlamov et Bogdan Savenko ont marqué pour l'Ukraine, Lasse Degen pour le Danemark. (Après celle de Hamlet, la meilleure citation sur le sujet est de Joe Clark, qui a demandé à la Chambre des communes, il y a quelque temps, si le premier ministre comprenait qu'il ne pouvait pas envoyer tous ses problèmes au Danemark.)

Par ailleurs encore, mais pas tout à fait au même endroit, notre ami David Beckham aura 30 ans lundi prochain, et savez-vous quoi? Ne le répétez à personne, mais il paraît que son union conjugale avec madame Posh va couci-couça, peut-être même très mal, et que l'asphalte lève dans les tournants. Parfaitement, mes sources sont formelles. A commencer par Abbie Gibson, l'ancienne nanny du couple qui a vendu la mèche à l'excellente publication *News of the World* et qui fait l'objet d'une poursuite de la part des époux pour bris de confidentialité.

Posh a tout de même, semble-t-il, mis toute la gomme pour organiser un gros party d'anniversaire (coût estimé de l'opération: 1,25 million de dollars). Pendant ce temps, les preneurs aux livres insulaires donnent une cote de 2 contre 1 sur le fait que le couple se sépara en 2005; 2 contre 1 que Beckham sera garçon d'honneur au mariage d'Elton John avec son copain; 10 contre 1 que Victoria aura un nouvel enfant avant que David n'atteigne 31 ans; 16 contre 1 que le couple sera photographié ayant une dispute en public le jour de l'anniversaire; 25 contre 1 que Posh et les Spice Girls se réuniront cette année; et 100 contre 1 que madame ouvrira un salon de bronze appelé «Golden Balls».

Vous savez tout, maintenant.

jdion@ledevoir.com

L'Impact évoluera dans un nouveau stade financé par des fonds privés

JEANNE CORRIVEAU

La famille Saputo fera un don de 7,5 millions de dollars pour financer la construction du complexe sportif dédié au soccer sur le site du Technoparc, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Les dirigeants de l'Impact de Montréal ont confirmé hier, en conférence de presse, que le complexe sera financé entièrement par des fonds privés et comportera un stade de 13 500 sièges pour accueillir l'équipe professionnelle de soccer.

Il était devenu urgent de trouver un nouveau domicile pour l'Impact, trop à l'étroit au centre Claude-Robillard, où il disputait ses matchs, a indiqué hier le président de l'Impact, Joey Saputo. «Cette année, on a augmenté la capacité du stade, mais on est arrivés au point où on ne peut pas l'augmenter davantage», a-t-il expliqué.

Après avoir envisagé plusieurs solutions, les dirigeants de l'équipe ont opté pour la construction d'installations sportives qu'ils ont platement baptisées «Complexe Place du public». Trois terrains de soccer, dont l'un sera couvert, seront aménagés et mis à la disposition des associations et clubs de soccer de la région. Pour sa part, le stade Saputo de 13 500 places pourra, si nécessaire, être agrandi pour accueillir 17 000 spectateurs. En plus des matchs qu'y disputera l'Impact, le stade permettra la tenue de compétitions de soccer d'envergure nationale et internationale. L'annonce d'hier coïncidait d'ailleurs avec la confirmation du choix de Montréal comme l'une des villes canadiennes qui accueilleront le Championnat du monde junior de la FIFA en 2007.

Joey Saputo évalue le coût de construction du complexe à 15 millions de dollars, dont la moitié sera assurée par un don de sa famille et l'autre moitié par des partenaires privés. Le président de l'Impact a conclu une entente avec la Ville, qui lui louera le terrain pendant 25 ans pour une somme symbolique. Ce terrain, situé au nord de l'autoroute Bonaventure



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le maire Gerald Tremblay, le président de l'Impact Joey Saputo et son père Lino Saputo ont annoncé hier la construction du «Complexe Place du public».

et à l'est de l'édifice de Bell Mobilité, devra faire l'objet d'un changement de zonage. Des travaux de décontamination devront être faits avant que ne débute la construction, à l'automne. Joey Saputo souhaite que le complexe soit terminé pour la fin du mois d'août 2006. «L'Impact pourrait finir la saison ici et y jouer les matchs éliminatoires», a-t-il précisé. La gestion du complexe sera confiée à un organisme sans but lucratif.

Présent à la conférence de presse, le maire Gerald Tremblay a affirmé que la contamination du terrain ne constituerait pas un obstacle aux ambitions des Saputo. «On a fait les vérifications préliminaires. C'est évident que le sol est contaminé, mais ce n'est pas une contamination qui va empêcher ce site d'accueillir le projet de la famille Saputo», a-t-il fait valoir.

De son côté, Joey Saputo a assuré que les spectateurs ne retrouveront pas l'environnement glacial de l'Autostade, domicile des Alouettes entre 1967 et 1976. «Nous, on ne joue pas en novembre, on joue pendant l'été. Ce sera un peu plus chaud», a-t-il rappelé avant de préciser que les plans du stade avaient été conçus de façon à protéger les

gradins principaux du vent.

Les dirigeants du complexe entendent également remédier au problème d'accessibilité de l'emplacement, qui n'est pas desservi par les transports en commun à l'heure actuelle. «On négocie avec les gens de la Société de transport de Montréal pour avoir une navette entre le métro Bonaventure et le stade. On parle d'une distance de 3,2 kilomètres, a expliqué M. Saputo. En plus, nous aurons 2100 places de stationnement.»

Le président de la Fédération de soccer du Québec, Dominique Maestraci, était ravi de voir le projet être confirmé. Faute d'installations adéquates, Montréal ne pouvait pas recevoir de compétitions d'envergure nationale, ce qui forçait la fédération à organiser les événements ailleurs au Québec, a-t-il rappelé. «Maintenant, non seulement on va avoir un stade de niveau international, ça va en plus nous permettre d'accueillir les championnats canadiens aux deux ou aux trois ans.» Avec ses 160 000 joueurs des deux sexes, le soccer est le sport numéro un au Québec depuis trois ans, a fièrement dit M. Maestraci.

Le Devoir

BASEBALL

LIGUE NATIONALE					Milwaukee					Chicago				
Section Est					Houston					Pittsburgh				
G	P	Moy.	Diff.		G	P	Moy.	Diff.		G	P	Moy.	Diff.	
Florida	15	10	.600	—	Atlanta	16	11	.593	—	Cincinnati	10	16	.385	8
Atlanta	16	11	.593	—	Washington	14	13	.519	2	New York	14	14	.500	2 1/2
Washington	14	13	.519	2	Philadelphia	12	16	.429	4 1/2	Los Angeles	17	9	.654	—
New York	14	14	.500	2 1/2	St. Louis	18	8	.692	—	Arizona	17	11	.607	1
Philadelphia	12	16	.429	4 1/2	San Francisco	14	13	.519	3 1/2	San Diego	14	14	.500	4
Section Centrale					Section Ouest					Colorado				
G	P	Moy.	Diff.		G	P	Moy.	Diff.		G	P	Moy.	Diff.	
St. Louis	18	8	.692	—	Los Angeles	17	9	.654	—	Arizona	17	11	.607	1
					Arizona	17	11	.607	1	San Francisco	14	13	.519	3 1/2
					San Francisco	14	13	.519	3 1/2	San Diego	14	14	.500	4
					San Diego	14	14	.500	4	Colorado	6	19	.240	10 1/2

Hier	
Atlanta	5 Florida 2
San Diego	8 Colorado 7 (12 manches)
Arizona	6 San Francisco 2
St. Louis	7 Cincinnati 3
N.Y. Mets	3 Philadelphia 2
Pittsburgh	6 Houston 4
Milwaukee	4 Chicago Cubs 3
Washington	à Los Angeles

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

PROVINCE DE QUÉBEC, NO. 540-01-013926-004. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, Partie Demanderesse, c. SIMON MICHEL, Partie Défenderesse. VENTE JUDICIAIRE. Le 20^e jour de mai 2005, à 11h00, au: 5690 Pépinière, Autel, Qc. District de Laval, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Mercury Myste 1997 de couleur noire, série: 1MELM65L, 4VK608606. Conditions: argent comptant, chèque certifié, mandat postal ou bancaire ou d'un autre effet de paiement similaire. LAVAL, LE 3 MAI 2005. SYLVAIN BROUILLARD, Huisier de Justice. Tél. (450) 625-1920.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Marie-Françoise Le Roch, en son vivant domiciliée au 103 Pasteur, Longueuil (Québec) J4L 1E9, survenu le 18 avril 2004, un inventaire des biens de la défunte a été fait par Jean-Louis Pagès, le 2 mai 2005, devant Me Richard Roy, notaire, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Richard Roy, notaire, au 2463 Chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1M1. Donné ce 3 mai 2005. Richard Roy, notaire.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Gabriel Trudel, en son vivant domicilié au 2122, rue Georges, Shawinigan, Québec, G9N 2N7, survenu le 3 mars 2005, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Chantal Trudel, le 28 avril 2005, sous seing privé, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, chez Chantal Trudel, résidant au 13422, Brossard, Mirabel, Québec. Donné ce 2 mai 2005. Chantal Trudel, liquidatrice.

Changement de nom d'une personne majeure
Prenez avis que ALBERT NAMER dont l'adresse du domicile est le 1545, avenue Docteur Penfield, appartement 608, Montréal, Qc H3G 1C7 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de ALBERT ALAIN NAMER. Avis rempli et signé: A Montréal, le 13/04/2005. ALBERT NAMER

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 9119-9091 Québec Inc. ayant son siège social au 10185, boulevard Petras, Montréal, province de Québec, H1C 2H8, compagnie immatriculée le 22 août 2002 sous le matricule 1160987526, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au Registraire des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Longueuil, le 5 mai 2005. Lamarre Perron Lambert Vincent Procureurs de la compagnie 9119-9091 Québec inc.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 9119-9117 Québec Inc. ayant son siège social au 2162, Grand Rang, Saint-Charles-sur-Richelieu, province de Québec, J0H 2G0, compagnie immatriculée le 22 août 2002 sous le matricule 1160987708, demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au Registraire des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Longueuil, le 5 mai 2005. Lamarre Perron Lambert Vincent Procureurs de la compagnie 9119-9117 Québec inc.

DÉCLARATION D'INTENTION
(article 37. Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
Prenez avis que la compagnie ou la personne morale: CAN-AM VENTES DÉTAILLANTES INC. ayant son siège au 750 RUE HALPERN, DORVAL, QUÉBEC H9P 1G6 a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises, et, à cet effet, produit la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et conformément à l'article 28 de la Loi sur les compagnies.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-278083-054
COUR SUPÉRIEURE
LUDIE SAINTÉLIEU,
Partie demanderesse
c.
DOLENE JOSEPH,
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Dolene Joseph, défendeur, de comparaître au greffe de cette cour situé au 25 rue De Montigny Ouest, Montréal, au local 1120, dans les 40 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 29 juin 05 à 9h00 en salle 217 au Palais de justice de Montréal. Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe, à l'intention du défendeur. A Montréal, le 2 mai 2005. Michel Pellerin Greffier adjoint

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE DE SUCCESSION
En vertu de l'article 795 du Code civil du Québec
AVIS est donné qu'en date du 31 janvier 2005, devant Me Daniel T. JOLIN, notaire, sous le numéro de minute 5 992 dudit notaire, un inventaire des biens et dettes de feu Stéphane TURBIDE, en son vivant domicilié au 3 Venelle 11, 1456, Ferme, Qc, et décédé le 13 août 2004 a été fait. Tel avis de clôture d'inventaire a été déposé au «Registre des droits personnels et réels mobiliers».

Ledit inventaire peut être consulté par qui y a droit, chez: Me Daniel T. JOLIN, notaire 20 Place du Lac Granby, Qc J2G 9L9 Granby, Qc, le 3 mai 2005. Daniel T. JOLIN, Notaire

effet déposé au Registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Longueuil, le 5 mai 2005. Lamarre Perron Lambert Vincent Procureurs de la compagnie 9119-9109-Québec inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
N°: 700-22-012597-059
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.
PHONGSAVANH CHANTHA VINOUT ET
MATHIEU LANDRY ET
PIERRETTE POIRIER
Partie défenderesse
ASSIGNATION:
ORDRE est donné à PHONGSAVANH CHANTHA VINOUT de comparaître au greffe de cette Cour situé au 25 rue De Montigny Ouest, Saint-Jérôme dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.
Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance et le nouveau avis de présentation sera présentée devant le tribunal le 5 juillet 2005, à 9 h 00 en salle 911-01 au Palais de justice de St-Jérôme.
Une copie de la présente REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE, INTENTE SUR LE DÉROULEMENT DE L'INSTANCE, LISTE DE PIÈCES, PIÈCES P-1 à P-4 ET NOUVEAU AVIS DE PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE a été remis au greffe à l'intention de PHONGSAVANH CHANTHA VINOUT.
Lieu: Saint-Jérôme
Date: 2 mai 2005
CÉLINE LETENDRE
GREFFIER ADJOINT

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com



APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier: SP-1275

Projet: Ensemble de porte-affiches pour bout d'Ilot

Des soumissions pour fournir et livrer des ensembles de porte-affiches pour bout d'Ilot seront reçues au plus tard à 11 h 00 (heure locale), le 19 mai 2005 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes:

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9
Centre de distribution de Montréal 7500, rue Tellier
Montréal (Québec) - H1N 3W5
Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cinquante dollars (50 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ sont admises à soumissionner et qui réalise la fabrication au Québec, est admise à soumissionner.

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Appel d'offres

ROSEMONT
LA PETITE-PATRIE

Montréal

Appel d'offres no 260504P

- Avis public modifié

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soumissionnaire d'arrondissement de l'avis public d'appel d'offres no 260504P en ce qui concerne la date de disponibilité des documents et la date d'ouverture des soumissions, lequel avis avait été publié le 4 mai 2005.

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 14 h, le 25 mai 2005 au bureau d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, H2G 2B3, pour:

Catégorie: Travaux

Appel d'offres: 260504P

Descriptif: Futur parc Jean-Duceppe. Aménagement dans le quadrilatère formé par l'avenue du Mont-Royal et des rues André-Laurendeau, Augustin-Frigon et William-Tremblay - Index 1173

Date d'ouverture: Mercredi, le 25 mai 2005
Dépôt de garantie: Cautionnement de 200 000 \$

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 9 mai 2005 au bureau d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, contre un paiement de 100 \$ (taxes incluses), non remboursable.

Renseignements: Nicole Perreault Téléphone: (514) 872-4888
Donald Girard, arch.-paysagiste Téléphone: (514) 872-2978
Jacques Roussin, ag. technique en électricité Téléphone: (514) 872-6164

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: Ville de Montréal.
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement audit bureau d'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Montréal, ce 5 mai 2005

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement